

FICHE DE POSTE N° 1C

CONSEILLER OU CONSEILLERE PEDAGOGIQUEA MISSION DEPARTEMENTALE EN EDUCATION MUSICALE

Type d'emploi	Poste ouvert prioritairement aux professeurs ou professeures des écoles titulaires du CAFIPEMF option « Education musicale »
Établissement	Rectorat Paris
Nature du poste	Conseiller/conseillère pédagogique départemental(e)
Intitulé du poste	Conseiller/conseillère pédagogique en éducation musicale (CPDEM)
Qualification demandée	Être titulaire du CAFIPEMF ou admissible au CAFIPEMF option « éducation musicale ». L'expertise et l'expérience dans l'enseignement de l'éducation musicale seront appréciées lors du recrutement : connaissances du PEAC, domaine de la pratique artistique, direction de chœur, connaissance des institutions culturelles et partenariats...
Date de prise de fonction	Rentrée scolaire 2023
Organisation du temps de travail	Le ou la CPDEM est totalement déchargé(e) de service d'enseignement et travaille à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée de ses différentes activités. Une souplesse dans l'aménagement des horaires est requise. Le ou la CPDEM peut être appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors des horaires scolaires.
Lieux d'exercice	Académie de Paris
Autorité hiérarchique	Le ou la CPDEM est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale et fonctionnelle de l'IEN chargé de la mission « éducation artistique et culturelle-volet éducation musicale ». Administrativement, il ou elle est rattaché(e) à l'A-DASEN.

DESCRIPTION DES MISSIONS

Le conseiller ou la conseillère pédagogique en éducation musicale contribue au développement et à la mise en œuvre du plan national « Plan Choral » et des actions nationales à développer « rentrée en musique, fête de la musique » Il ou elle est un élément moteur dans l'élaboration de projets en partenariat : orchestre à l'école, classe à horaire aménagée et autres projets. Il ou elle déploie ses activités sur l'ensemble du territoire parisien.

Ses missions s'exercent dans trois champs d'action articulés :

- **Accompagnement des équipes de circonscription :**
 - Contribuer à la mise en œuvre des programmes selon les priorités nationales et académiques.
 - Accompagner la mise en œuvre du Parcours d'éducation artistique et culturel des élèves.
 - Accompagner la mise en place des chorales et des rencontres chorales en développement les partenariats.
 - Soutenir et accompagner l'élaboration de projets en éducation musicale : projets de création avec ou sans partenaires.
 - Organiser les rencontres chorales dans les écoles des différentes circonscriptions.
 - Contribuer à la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelles en participant aux réunions de directeurs et conseils des maîtres.
 - Créer des outils à destination des enseignants : conception de supports pédagogiques, aide à la réalisation de programmations, progressions et séquences, identification et diffusion de ressources...
- **Formation initiale et continue des enseignants :**
 - Impulser une évolution des pratiques professionnelles en lien avec la mise en place du PEAC et plan chorale.

- Participer à la conception et au développement des parcours de formation des enseignants proposés par l'Ecole académique de la formation continue (E AFC).
- Elaborer et conduire des formations spécifiques (FIL) à destination des équipes : continuité du PEAC et développement des chorales.
- Promouvoir les usages pédagogiques des ressources numériques disponibles : Musique PRIM-VOCANET
- **Mise en œuvre de la politique éducative académique et nationale :**
 - Encadrer et accompagner le déploiement des chorales en concertation avec les IEN de circonscription et les municipalités (centrale et d'arrondissement).
 - Contribuer au renforcement de la continuité école-collège dans le domaine de l'éducation musicale.
 - Participer à l'évaluation des dispositifs chorales lors des enquêtes nationales et académiques
 - Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux.
 - Assurer le lien avec le délégué académique aux arts et à la culture- DAAC
 - Participer à la conception des sujets du CRPE et à des jurys de concours.
 - Assurer une communication régulière avec les partenaires institutionnels culturels : DAC, Opéra-Comique, Philharmonie etc.
- **Communication et valorisation**
 - Participer à l'organisation et à l'animation d'événements : rentrée en musique, fête de la musique, rencontres chorales.
 - Contribuer à la production de banques de ressources recommandées.
 - Encourager la valorisation des pratiques enseignantes via le site académique et la lettre d'information hebdomadaire.
 - Développer une attitude de veille pédagogique et institutionnelle.

PROFIL de COMPÉTENCES

Le ou la CPDEM doit posséder :

- Une maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle.
- De très bonnes compétences en éducation musicale et pratique de direction de chœur et/ou meneur de chant.
- Une connaissance approfondie des programmes scolaires et des orientations de l'enseignement en éducation musicale dans le premier degré.
- Une expérience dans le domaine de la formation des enseignants conduisant à une bonne maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des équipes.
- Une capacité d'analyse des pratiques pédagogiques en classe, supports de réflexion et de construction entre pairs pour une amélioration des compétences des élèves.
- Une connaissance des institutions partenaires.
- Des compétences maîtrisées dans la communication et l'expression orale et écrite.
- Une bonne maîtrise des outils et des démarches de la formation à distance.

Il doit :

- Faire preuve d'engagement et de disponibilité.
- Avoir développé des capacités d'adaptation lui permettant d'exercer dans des contextes et face à des publics variés.
- Savoir faire preuve d'autonomie et initiative.
- Montrer une aisance dans la communication.
- Etre à l'écoute et savoir engager un dialogue constructif avec ses différents interlocuteurs.
- Inscrire son action dans un cadre de travail en équipe et en partenariat, en appui sur des outils collaboratifs.
- Montrer de la réactivité dans la réponse aux priorités.
- Faire preuve de loyauté et de discrétion professionnelle, de souplesse et d'adaptabilité, pouvant être amené à travailler en dehors des horaires scolaires.

CONTACTS :

- IEN mission EM Frédérique Pipolo: Frederique.pipolo@ac-paris.fr
- Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr